

Les compteurs d'eau et leurs avantages !!!

Dans la Ville de Saint-Césaire, chaque bâtiment desservi par le réseau d'aqueduc possède un compteur d'eau. Celui-ci enregistre la consommation d'eau qui est utilisée.

C'est la raison pour laquelle, chaque année, les employés du Service des travaux publics procèdent à l'opération de la lecture des compteurs d'eau. Il est donc très important de répondre aux avis laissés par les employés à votre porte.

Selon les bâtiments, que ce soit résidentiel, commercial ou industriel, une quantité d'eau précise est permise. Si cette quantité d'eau est dépassée, une facture vous sera alors acheminée.

Pour les habitations résidentiel, la quantité d'eau permise est de 272 mètres cubes annuellement. Dépassé cela, une facture vous est acheminée pour chaque mètres cubes excédentaires utilisés.

Les appareils et équipements problématiques qui occasionnent des fuites d'eau que nous remarquons le plus souvent sont les toilettes, les robinets qui fuient et parfois les adoucisseurs d'eau défectueux.

Afin de vérifier si vous avez des pertes d'eau dans la maison, sur vos équipements et appareils ou si vous souhaitez contrôler votre consommation en eau potable vous pouvez faire la lecture de votre compteur d'eau plusieurs fois par année.

Le compteur d'eau se trouve sur l'entrée d'eau de l'habitation au sous-sol. Sur ce compteur, il y a plusieurs chiffres et une petite aiguille qui tourne lorsqu'il y a consommation dans le bâtiment. Vous pouvez prendre en note les chiffres quelques fois par année pour valider la quantité d'eau utilisée.

Pour rechercher de possible pertes d'eau, fermer tous les appareils qui consomme l'eau comme par exemple, la laveuse, le lave-vaisselle, les robinets. Ensuite, regardez l'aiguille sur votre compteur. Si celle-ci ne tourne pas, c'est qu'il n'y a pas de demandes en eau, en conséquence, pas fuite d'eau à ce moment. Mais, si elle continue à tourner cela indique que de l'eau est utilisée dans la maison.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une toilette. Pour vérifier cela, vous pouvez fermer la valve derrière la toilette et regarder à nouveau l'aiguille de votre compteur si celle-ci ne tourne plus, vous avez trouvé votre fuite.

Une autre méthode pour la vérification d'une toilette est d'ajouter quelques gouttes de colorant alimentaire dans le réservoir de la toilette. Si quelques minutes après avoir ajouté le colorant la couleur apparaît dans la cuvette, cela indique que votre toilette gaspille de l'eau.

Une toilette qui coule durant une année occasionne une surutilisation de l'eau potable en conséquence, une facturation de plusieurs centaines de dollars est à prévoir. Il est donc très important de réparer ou remplacer cette toilette problématique. Vous pouvez communiquer avec un plombier pour ces travaux.

À noter que la Ville de Saint-Césaire offre des subventions pour le remplacement des toilettes à faible débit. Utilisez le formulaire prévu à cet effet, disponible sur le site internet ou à l'accueil de l'hôtel de ville.

D'autres outils sont aussi à votre disposition si vous souhaitez diminuer votre consommation d'eau potable. Sur le site internet de Réseau-Environnement, un petit test est à votre disposition pour connaître votre consommation et celle de votre famille.

Des trucs et des astuces sont aussi mentionnés sur ce site pour vous aider dans la diminution de l'eau potable dans notre routine quotidienne.

De petits gestes qui peuvent sembler anodins mais, qui au bout de la ligne démontrent une différence notable. C'est à ce moment qu'il devient intéressant de prendre en note la lecture quelque fois par année à la maison pour voir la modification de la consommation de l'eau potable après avoir apporté des changements à vos habitudes ou vos appareils.

Il est surprenant de savoir que les Québécois et Québécoises consomment en moyenne 260 litres d'eau par jour. C'est 30 % de plus qu'en Ontario par exemple.

La Ville de Saint-Césaire est membre depuis plusieurs années de Réseau-Environnement. Chaque année, nous avons la visite d'agents de sensibilisation de cet organisme. Ils viennent rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Césaire lors d'événements ou font des visites dans les écoles afin d'attirer l'attention de tous sur l'importance de l'économie d'eau potable.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Service des travaux publics de la Ville.